

Service de l'eau

Société des eaux de Marseille

Frais Annexes Eau

Commune de Sanary sur Mer

Tarifs au 01/01/2022

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,17	0,00	0,00	3,17
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	36,94	0,00	0,00	36,94
Fermeture de branchement	48,03	10,00	4,80	52,83
Réouverture de branchement	48,03	10,00	4,80	52,83
Intervention au lieu de livraison des eaux	48,03	10,00	4,80	52,83
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,28	10,00	0,53	5,81
INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)				
Manœuvre sur branchement, compteur, rupture de scellés	87,61	10,00	8,76	96,37
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	176,27	10,00	17,63	193,90